



Délibération du Conseil Municipal

N° 2023-3/28

Le 9 juin 2023,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,
Dûment convoqué le 2 juin 2023,

S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Etaient présents :

Patrick MARGIER, Patrick MARTI, Isabelle DURET, Michel AMATLLER, Ludovic LEGRAIN, Monique GIRAUD, Marcelle VIVENT, Olivier KLEIN, Danielle BERGER, Phillipe CHATON, Cyril LETORT, Geneviève PORTRON, Michelle DUPORT, Annie SANCHEZ-BONNET, Laurent MATHE, Bernadette SANCHEZ, Sylvain MACLE, Pascale SAUTAREL-BIDARD, Guy VASSAL, Hassina BECHAR.

Avaient donné procuration :

Ramazan TASLIBAYIR, Carole LASSAUSAIE, Murat SOZERI, Ali SMAOUI, Armelle GIRERD-CHANEL, Grégory BERTHET

Étaient absents :

Yolaine ELEKA-VIENNE, Clément BOUSQUET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	20
Absents :	3
Procurations :	6
Votants :	26

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal annexé à la présente,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du jeudi 13 avril 2023 dont le projet a été adressé aux conseillers municipaux,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 13

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à La Verpillière, le 09 juin 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER

